En cas de vol

Les 3 étapes :

1. Je dépose plainte :
Je transmets une copie de mon dépôt de plainte en utilisant l'adresse e-mail ou le numéro dédié mentionnés dans mon contrat souscrit.

2. Mon véhicule est localisé :
Nos équipes spécialisées et leurs partenaires localisent précisément mon véhicule pour permettre une intervention rapide.

3. Mon véhicule est récupéré :
Une fois localisé, mon véhicule est sécurisé par les forces de l'ordre et préparé pour m'être restitué dans les meilleurs délais.

Sécuriser son camping-car avec MySmartObject, c'est...

Utilisez la seule solution qui fournit une double protection à la pointe de la technologie pour une sécurité maximale.

Faire confiance à l'acteur le plus reconnu par les loueurs automobiles, au service des particuliers.

Bénéficier d'un engagement envers une satisfaction client sans faille grâce à une politique « Retrouvé ou remboursé ».

MySmartObject

Le meilleur allié pour la sécurité de votre CAMPING-CAR

Double protection

Localisation et récupération mondiale

Garantie retrouvée ou remboursée



MySmartObject : Leader sur le marché avec plus de 150 000 véhicules équipés

Trustpilot

4,7



Suivi en temps réel au quotidien.

Multiples alertes instantanées.
« sortie de zone, mouvement... »

Historique des trajets.

Disponible sur App Store

Disponible sur Google Play

FONCTIONNALITÉS COMMUNES :

- Double protection dissimulée par un professionnel
- Traceurs couverture mondiale 4G
- Prise en charge complète en cas de vol
- Récupération et sécurisation de votre véhicule (1)

Retrouvé ou remboursé (2)

+92 % des véhicules volés retrouvés (3)

PARTENAIRE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS

-10% sur l'offre *Track+*
(+ pose sur site offerte)
valeur marchande : 200€

-20% sur le site MySmartObject pour tous les adhérents de la FFACC à jour de cotisation.

UN LOCATER OFFERT POUR TOUT ABONNEMENT À L'OFFRE *TRACK+*

Protégez vos objets de valeur (valise, sac, sacoche, etc.) avec notre traceur mini !

(1) : La récupération et la sécurisation couvrent toute l'Europe et le continent africain. (2) : Remboursement des frais initiaux (boîtiers, abonnement et installation) dans la limite de 2 000 €, si le véhicule n'est pas récupéré sous 30 jours. (3) : Pourcentage mesuré sur la période du 01/07/2024 au 31/08/2024.